



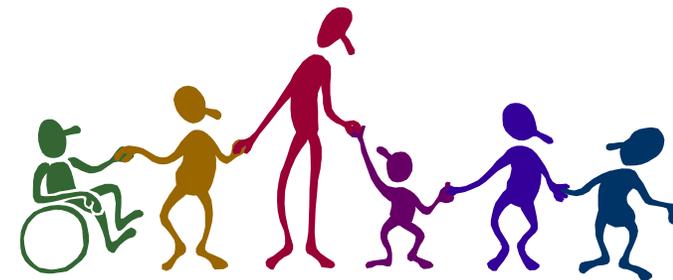
Accompagnement et structures médicosociales dans le domaine du handicap.

Dr I.RENAUDEAU



Plan

- Définition du handicap
- Parcours du dossier
- Les droits et prestations
 - Financières
 - Cartes
 - Compensation scolaire
 - Orientations médico sociales
- Autres dispositifs



Définition du handicap [loi n°2005-102 du 11 février 2005]

Constitue un handicap **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement** par une personne en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. (article 114 du CASF).



Focus sur le parcours du dossier

L'évaluation d'une situation se fait en **Equipe Pluridisciplinaire** (EP) . Partenariat avec le CHU pour la priorisation des dossiers d'enfants atteints de cancer

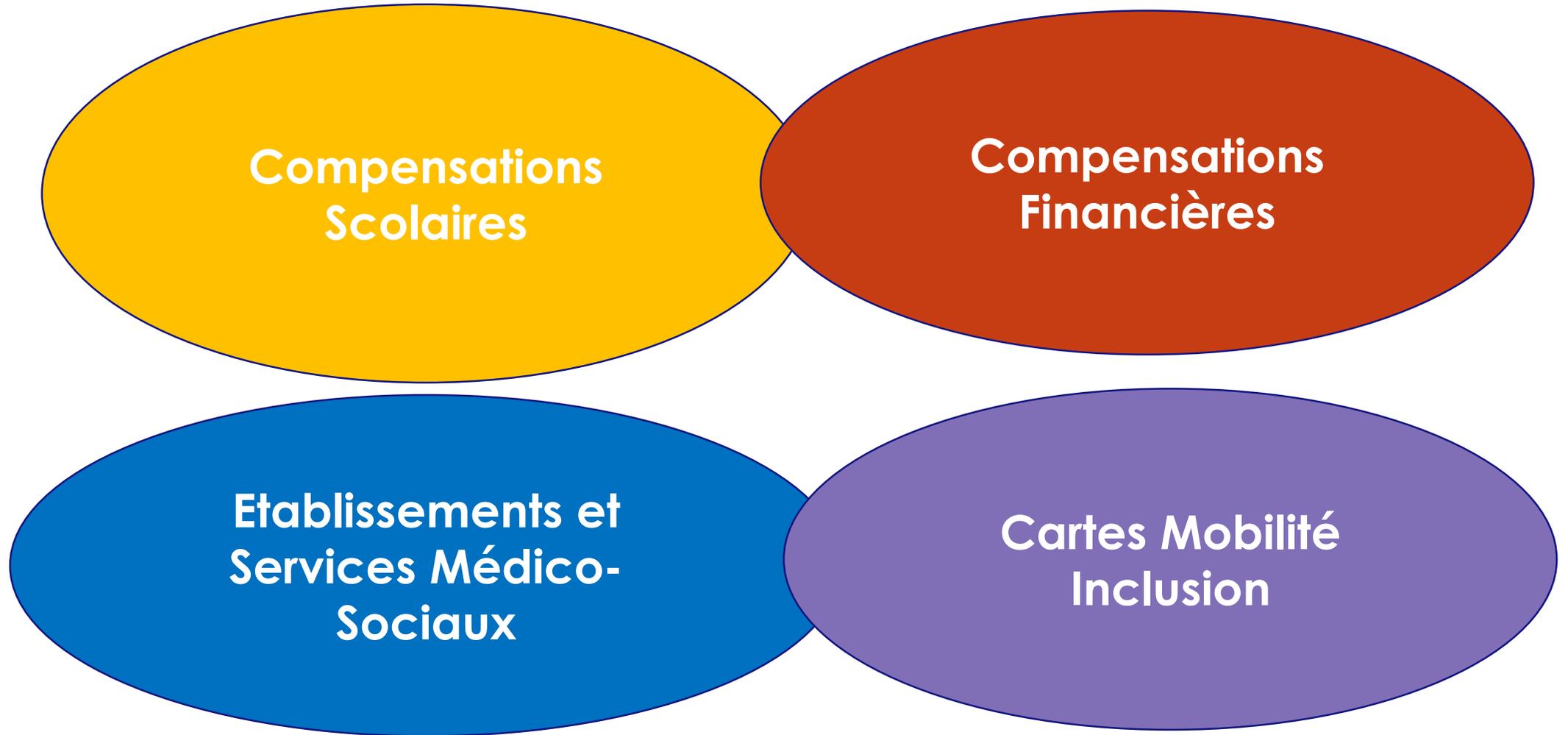
La situation est présentée en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui valide sa décision.

Votre patient peut être en désaccord avec la réponse de la CDAPH et peut vous solliciter pour soutenir sa demande.





Les droits et prestations



Les Compensations Financières

AEEH (Allocation
d'Education Enfant
Handicapé)

Complément

PCH (Prestation de
Compensation du Handicap)

Evaluation d'une fourchette de taux d'Incapacité

< 50%

50-79 %

> 80%

- Embauche d'une 1/3 personne
- Réduction du temps de travail des parents
- Frais liés aux soins
- Frais matériel adapté



Domaine	Activité prise en compte pour l'éligibilité générale à la PCH
Domaine 1 Mobilité manipulation	<ul style="list-style-type: none">– se mettre debout ;– faire ses transferts ;– marcher ;– <u>se déplacer (dans le logement, à l'extérieur) y compris utiliser un moyen de transport ;</u>– avoir la préhension de la main dominante ;– avoir la préhension de la main non dominante ;– avoir des activités de motricité fine.
Domaine 2 Entretien personnel	<ul style="list-style-type: none">– se laver ;– assurer l'élimination et utiliser les toilettes ;– s'habiller ;– prendre ses repas.
Domaine 3 Communication	<ul style="list-style-type: none">– parler ;– entendre (percevoir les sons et comprendre) ;– voir (distinguer et identifier) ;– utiliser des appareils et techniques de communication.
Domaine 4 Tâches et exigences générales, relations avec autrui	<ul style="list-style-type: none">– s'orienter dans le temps ;– s'orienter dans l'espace ;– gérer sa sécurité ;– <u>maîtriser son comportement ;</u>– <u>entreprendre des tâches multiples.</u>



**Compensations
Financières**

**Cartes Mobilité
Inclusion**

Les Cartes Mobilité Inclusion (CMI)

CMI-Priorité

(Carte de
Priorité)

« Coupe-file » : station debout

CMI- Stationnement

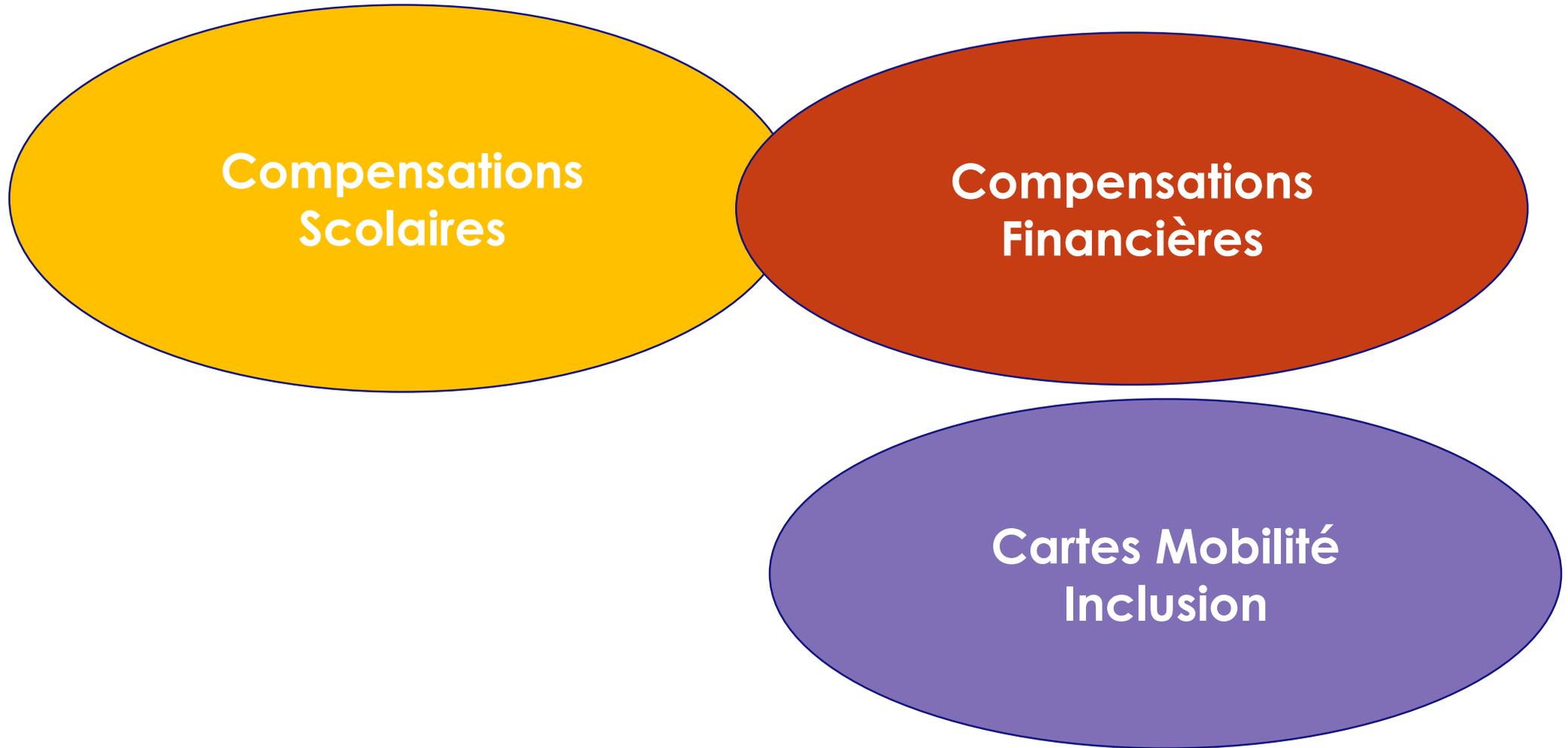
(Carte de
Stationnement)

- Marche,
- Déplacements,
- Accompagnement du fait d'un besoin de surveillance

CMI-Invalidité

(Carte
d'invalidité)

Intervient en cas de limitation importante de
l'autonomie dans les AEE



Les Compensations Scolaires

SEGPA = Section Enseignement Général et Professionnel Adapté

ULIS = Unité Localisée pour Inclusion Scolaire (ULIS pour enfant présentant des troubles cognitifs ou psychiques, une déficience auditive, visuelle ou une déficience motrice)

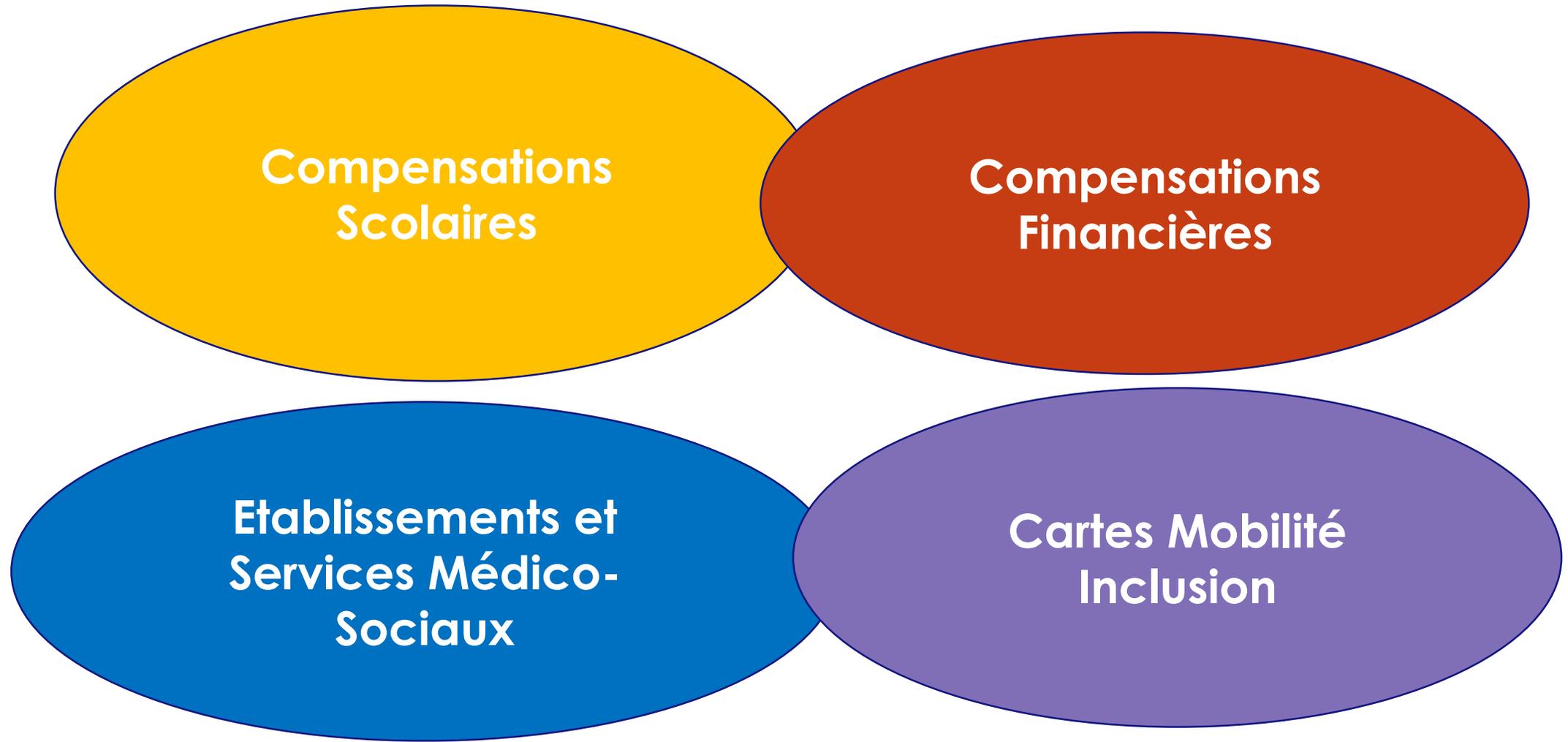
AHEH = Aide Humaine aux Elèves Handicapés

MPA = Matériel Pédagogique Adapté (ordinateur, matériel HF)

Aménagement d'examen

Transport

CNED avec possibilité de répétiteur (jusqu'à 16 ans)



Etablissements et Services Médico-Sociaux

SERVICES

SESSAD / SESSAD Pro = Service d'Education Spécial et de Soins A Domicile +/- Professionnel

PCPE = pôle de compétence et pôle externalisé.

ETABLISSEMENTS

- Spécifique au handicap
- Accueil de Jour
- +/- Internat

DISPOSITIFS

DEFICIENCE AUDITIVE

Perte > ou = à 40 Db bilatéral
Trouble du traitement auditif

- **SAFEP / SSEFS**
- SEES

DEFICIENCE VISUELLE

Acuité Visuelle de Loin
<5/10ème et Acuité visuelle de
Près > Parinaud 4

Et/ou troubles du Champ Visuel

- **SAFEP / SAAAIS**
- SEES

TROUBLE DU COMPORTEMENT

- **SESSAD Polyvalent /
SESSAD Professionnel**
- DITEP

DEFICIENCE PSYCHIQUE

DEFICIENCE MOTRICE

- **SESSAD Moteur**
- **IEM** (variabilité des
profils accueillis)
- **EEAP** (polyhandicap)

DEFICIENCE INTELLECTUELLE

- **SESSAD Polyvalent /
SESSAD Pro**
- **IME : SEES / SEHA**
 - **SIPFP** (↔IMPro)

Dispositifs pour les situations complexes avec notification MDA

- **SAS HR** Service d'Accompagnement Spécialisé Handicap Rare porté par l'association APF France.
- **Cellule RAPT** Réponse Accompagné Pour Tous.

Autres dispositifs ne nécessitant pas de notification MDA

- **C360** : déployées à l'échelle nationale, visent à garantir une réponse inconditionnelle et territorialisée aux personnes en situation de handicap, à leurs aidants et aux professionnels, en facilitant l'accès aux ressources du droit commun, en appui aux parcours de vie
- **DAMAR** = Dispositif d'accueil modulé et d'aide au répit
- **PRIOR** : dispositif proposant un soutien à toutes personnes confrontées à une maladie rare et/ou un handicap rare vivant sur la région Pays de la Loire.
- **UEROS** = unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle. Prestation dédiée aux personnes présentant une lésion cérébrale acquise. Elle a pour objectif d'apporter un éclairage sur la spécificité de la lésion cérébrale acquise chez l'enfant. Elle permet l'information et la sensibilisation auprès des partenaires et des familles et un appui à la continuité du parcours entre l'enfance et l'âge adulte.
La MDA peut solliciter le service en transmettant une fiche de liaison à l'UEROS après en avoir informé la famille. Pas de nécessité de notification.

Acronymes

- **SAFEP** : Service d'accompagnement Familial et d'éducation précoce (0-3 ans)
- **SSEFS** : Service de Soutien à l'Education Familial et à la Scolarisation (3-20 ans)
- **SAAIS** Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire
- **SESSAD** service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- **SEES** : Service d'Enseignement et d'Education Spéciale
- **IME** Institut Médico-éducatif (déficience intellectuelle 3/14 ans)
- **SEHA** Section d'Education avec Handicap Associé
- **SIPFP (anciennement IMpro)** section d'initiation et de première formation professionnelle. (14/20 ans)
- **IEM** Institut d'éducation motrice (déficience motrice /polyhandicap)
- **EEAP** établissement pour enfant et adolescents polyhandicapés.
- **DITEP** Dispositif d'institut thérapeutique et pédagogique (troubles du comportement, troubles psychiques)



Merci de votre attention